Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE10CM081026-DE

Affaire n°10 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 8 octobre,

Sur convocation en date du 2 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Charles HOUZE, Laurence LE DU, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Chantal BOULOUX, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Christine MASSART (pouvoir à Lydie Patry), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à René DEGRENNE), Jacques TOUMINET (pouvoir à Yannick HELLIO), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Emilie PINSON (pouvoir à Baptiste THEVELEIN), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Stella CORBES (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

*
* *

VOIRIE - Travaux avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) suite aux travaux d'aménagement de voirie

Rapporteur : Yannick HELLIO

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Coignet, de la rue Waldeck Rousseau et de la rue du Petit Fort, l'éclairage public existant sera modernisé.

Le projet de rénovation de l'éclairage public pour ces trois rues, transmis par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22), représente un montant estimatif de 212 852.00 € TTC, correspondant au coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE10CM081026-DE

La ville de Dinan ayant transféré la compétence « éclairage public » au SDE 22, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A. (FCTVA) et percevra de la Ville une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22.

Le montant à la charge de la Ville est de **139 920,14 €**.

Le projet établi par le SDE 22, comprend :

- la rénovation de l'éclairage public rue du Petit Fort pour un montant de 145 152.00€ TTC soit une participation de la ville de **95 166,75 €** ;
- la rénovation de l'éclairage public rue Waldeck Rousseau pour un montant de 8 700.00€ TTC soit une participation de la ville de **6 029,74 €** ;
- la rénovation de l'éclairage public rue du Coignet pour un montant de 59 000 € TTC soit une participation de la ville de **38 723,65 €**.

*
* *

Vu les travaux de voirie engagés dans ces trois rues ;

Vu les crédits ajoutés en décision modificative ;

Vu l'avis de la commission Transition écologique et Aménagements du 24 septembre 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

1. **D'APPROUVER** cette enveloppe de travaux, à hauteur de 139 920,14 € à la charge de la Ville,

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'approbation des travaux.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

